

TRADUCTION ET COMMENTAIRE D'UN TEXTE LATIN

ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Jean-Pierre DE GIORGIO et Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE

Coefficient de l'épreuve : 5

Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 20 minutes d'exposé et 10 minutes de questions

Le jury propose au candidat de revenir sur des points de traduction avant le commentaire : le candidat peut accepter ou refuser.

Type de sujets donnés : texte d'environ 18 à 20 lignes à traduire et à commenter.

Modalités de tirage du sujet : tirage au sort entre bulletins.

Liste des ouvrages généraux autorisés : un dictionnaire de mythologie, un atlas. Chaque sujet comporte un titre, des mots de vocabulaire, éventuellement une indication historique.

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : le livre d'où est tiré le passage est fourni.

Cette année, vingt-quatre candidats ont passé l'épreuve orale à option « traduction et commentaire d'un texte latin » (dont la note est couplée avec celle de l'épreuve d'histoire ancienne), soit un de plus qu'en 2016. La moyenne de l'épreuve s'établit à 11 pour le latin proprement dit (et à 10,24 une fois la note de latin couplée à celle d'histoire ancienne), ce qui constitue une baisse assez notable par rapport aux années précédentes (12,32 en 2016 ; 11,12 en 2015 ; 12,22 en 2014) et confirme l'impression un peu moyenne qu'a eue jury, malgré quelques très belles prestations.

Les notes vont de 05 à 17 (note mise trois fois, sur de très bonnes prestations, avec une traduction exacte et un commentaire intéressant) ; cette année, c'est Catulle qui a donné lieu aux pires résultats, et Virgile (*Géorgiques* III et IV) et Pétrone aux meilleurs (mais les *Géorgiques* et le *Satiricon* ont aussi été l'objet de très mauvaises prestations). Comme l'an passé, le jury précise qu'il est absolument conscient du fait que la difficulté n'est pas la même pour tous les textes, et qu'il en tient évidemment compte dans sa notation.

Ce rapport 2017 ne reprendra pas les informations et les conseils donnés dans le rapport 2016, quant aux différentes phases de l'épreuve. Nous suggérons aux futurs candidats de s'y reporter. Nous n'insisterons donc cette année que sur quelques aspects qui, en bien ou en mal, ont frappé le jury.

-L'introduction pêche toujours un peu. Trop de candidats commencent par « ce texte », alors qu'il est de règle de ne pas employer dans une introduction cet adjectif démonstratif (dire plutôt : « le texte qui nous est proposé, le texte que je vais traduire... »). Beaucoup se contentent de relire ce qui figure sur le billet de tirage. Peu pensent à préciser le genre littéraire du texte (et à définir ce genre littéraire) et à indiquer en quelques mots les centres d'intérêt du texte.

-La lecture est globalement satisfaisante. Peu de spécialistes de lettres classiques butent sur les mots ou sont incapables de faire la moindre élision en poésie. Tous ou presque savent respecter les syntagmes grammaticaux dans la lecture. Pas de lecture emphatique jusqu'au ridicule cette année, ni de lecture complètement terne. Un fort bon point, donc.

-La traduction : là encore, les « classiques » savent bien qu'elle se fait groupe de mots par groupe de mots, en respectant les unités grammaticales (attention néanmoins : certains ont la fâcheuse manie, en lisant le groupe de mots qu'ils vont traduire, de remettre les mots « dans l'ordre », i. e. dans l'ordre français ! Habitude à proscrire). Quelques remarques :

-Le jury attire une fois encore l'attention des candidats sur l'importance qu'il y a – malgré le stress et la panique – à lire intégralement les informations figurant sur le billet de tirage : comme chaque année, des candidats ont buté sur des passages ou des mots difficiles, que le billet explicitait.

-Certains étudiants sont encore surpris de ce que, dans les éditions allemandes qui leur sont proposées, une virgule sépare la principale de la subordonnée : il faut s'y habituer.

-Le jury a eu la surprise de voir à deux reprises des candidats prenant l'apparat critique pour des « notes » (*sic*) corrigeant le texte et proposant donc une version devant être traduite de préférence à celle figurant dans le texte.

-Bien entendu, la connaissance précise de la grammaire (morphologie et syntaxe) est indispensable ; mais certaines expressions très banales doivent être maîtrisées également (*causam agere, quod ad me pertinet, nescio quis, poenam dare, si me amas, litterae vs littera...*) : leur méconnaissance est sévèrement sanctionnée. Attention aussi à quelques confusions habituelles : *quaero / queror ; idem / ipse ; uiri / uires ; quidem / quidam ; quid / quis ; sin / nisi...* Et au vocabulaire des institutions politiques et sociales propres au monde romain, dont le sens précis doit être connu d'un classique (par exemple *fides, nobilis, homo nouus, puer* au sens de jeune esclave, *stola, referre ad senatum, pietas...*).

-Le jury rappelle qu'une traduction ne se glose pas : on propose une traduction et une seule ; le jury reviendra sur les passages qu'il juge obscurs ou imprécis.

Lors de la reprise des traductions, sauf cas assez rare, le jury n'a pas constaté d'énormes lacunes de grammaire. Il note néanmoins un certain flou dans la traduction des pronoms (*quisque, aliquis, quidam, alius...*), de certains adverbes (*iam, uero, quidem...*), de l'adjectif verbal (en particulier quand il remplace le gérondif). Et plus largement un grand flottement dans les terminologies grammaticales françaises : pronom ou adjectif interrogatif, relatif indéfini... proposition complétive, consécutive, concessive, comparative...

-Le commentaire : en règle générale, et sauf exceptions, les candidats en lettres classiques connaissent relativement bien la mythologie, l'histoire, la civilisation et la littérature latines. C'est évidemment indispensable, et le jury peut difficilement admettre qu'un candidat ne sache rien des débuts de la guerre civile entre César et Pompée, de la nature de Protée, du stoïcisme ou de l'identité de la Sibylle. Là encore, quelques remarques sur ce que le jury a entendu cette année, accompagnées de quelques conseils :

-Ont été appréciées certains commentaires linéaires et certains commentaires composés : donc il n'y a vraiment pas de règle en la matière. Tout dépend du texte et du type de commentaire sur lequel les candidats se sentent le plus à l'aise. Pour le commentaire composé, les trois parties ne sont nullement une règle absolue : mieux vaut un commentaire en deux parties qu'une troisième partie qui répète la deuxième et qui n'est là que par obligation !

-Il est nécessaire de connaître et de savoir définir un certain nombre de termes du vocabulaire littéraire (antique et moderne), par exemple : épopée, élégie, épigramme (parfois confondue avec épître), satire, tragique, burlesque, lyrique, pathétique, hybridité générique... tous termes parfois utilisés bien imprudemment et à mauvais escient par les candidats. Attention aussi à certains termes techniques employés mal à propos (anacoluthes, anadiplose...), ce qui fait très mauvais effet ! Il convient de savoir ce que comporte traditionnellement le prologue d'une comédie, de connaître quelques *topoi* élégiaques récurrents...

-Proscrire absolument le commentaire qui semble refuser d'entrer véritablement dans le sens du texte, dans sa chair, d'aborder ses particularités, mais se contente d'affirmations générales, souvent pompeuses et non justifiées : que peut bien signifier, si on ne le montre pas par des références précises au texte et des explications claires « la dilatation du texte », « le couperet de la narration », « la sémiotisation d'un corps », « l'aspectualisation du texte » ? A ces commentaires pédants et souvent ridicules, le jury préférera toujours un commentaire humble, qui se confronte au texte sans systématiquement plaquer des développements qui vaudraient pour n'importe quel passage du même auteur, qui se fonde sur des références précises pour tenter de cerner, le plus finement possible, ce que l'auteur a voulu dire, et qui suggère les pistes de lecture les plus fructueuses.

-Rester disponible pour répondre aux questions posées par le jury. Celles-ci n'ont pas pour but de piéger le candidat ou de lui reprocher de ne pas connaître l'œuvre dont le passage à traduire était extrait. Elles ne remettent nullement en cause le candidat mais lui permettent de réagir à des aspects qu'il n'aurait pas vus et d'enrichir ainsi son commentaire.

Cette année, les auteurs proposés aux optionnaires ont été : Catulle, César (*Bellum ciuile*), Cicéron (*Philippiques*), Pétrone, Plaute (*Rudens*, *Pseudolus*), Ovide (*Amours*, *Métamorphoses*), Sénèque (*De Prouidentia*, *Lettres à Lucilius*), Virgile (*Géorgiques*, *Enéide*). Ce corpus très classique ne présume en rien des auteurs des prochaines années, qui peuvent aller jusqu'aux auteurs chrétiens et tardifs.